

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 25 (1896)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Bibliographies

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Paul. En 1861, il comptait déjà 220 enfants de l'âge de 3 à 7 ans, et encore à présent il est de beaucoup la plus importante institution du canton. Il rend de grands services en gardant les enfants des ouvriers du quartier pendant les heures d'ouvrage.

*Institut des Sourds-Muets.* A la fin de 1840, la ville de Fribourg ouvrit une école communale de Sourds-Muets, où l'enseignement primaire était donné par un instituteur sourd-muet lui-même. En 1860, elle comptait 7 élèves ; en 1863, 5 ; en 1864, 5 ; en 1865 et 1866, 4 ; en 1867, seulement 3. A cause de ce nombre restreint d'élèves, le conseil communal décida le 3 août 1867, la suppression de cette école.

*L'enseignement de la gymnastique* fut donné depuis le commencement de 1850 dans les écoles de la ville, et introduit comme obligatoire dans toutes les écoles primaires de garçons par la loi de 1874. Les dispositions détaillées relatives à l'introduction de cette branche se trouvent dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1879. Pour en faciliter l'exécution, on donna l'autorisation de réunir en un cercle de gymnastique les écoles voisines les plus rapprochées. C'est le cas, lorsqu'un instituteur, pour un motif d'âge ou de santé, ne peut donner cet enseignement, lorsque des institutrices sont à la tête d'écoles ou fréquentées par quelques garçons seulement. Une augmentation de traitement de 40 fr. était promise aux maîtres qui enseignaient la gymnastique. Les engins prescrits (le reck, la poutre d'appui avec tremplin, l'appareil à sauter et les cannes de fer) furent dans beaucoup d'endroits aussitôt procurés et, en 1881, cette branche était enseignée dans 240 écoles par 169 maîtres.

Le canton de Fribourg n'est donc pas en arrière sous le rapport de l'introduction de la gymnastique dans les écoles de la campagne.

En 1874, on ouvrit à Fribourg une salle de gymnastique. L'Etat l'installa et la meubla très convenablement dans la maison appelée le Strambino. Ce local sert aux établissements cantonaux et, de plus, en vertu d'un contrat avec la ville de Fribourg, aux écoles de la ville. D'après cette convention, la ville entretient aussi pendant l'été la place de gymnastique du « Palatinat » ; de plus, elle se charge du chauffage du local pendant l'hiver, pendant que l'Etat prend à sa charge l'entretien du bâtiment.

(A suivre.)



## BIBLIOGRAPHIES

### I

*Agenda des écoles pour l'année 1896.* chez Payot. — Prix : 1 fr. 50.

Cet Agenda de 200 pages comprend d'abord le calendrier de 1896, puis un certain nombre de pages en blanc pour les livres prêtés.

le tableau des leçons, le livre de Caisse, etc. De plus, nous y trouvons les noms des autorités suisses, les principales dates de l'histoire nationale, avec celles des inventions, puis une série de données statistiques sur notre pays, données que l'instituteur consultera avec la plus grande utilité.

Nous nous permettons de recommander ce charmant Agenda à nos lecteurs.

R. H.

## II

*Leçons et récits d'histoire suisse*, 100 illustrations et 8 cartes en couleurs, par SCHUTZ, maître au Collège de Genève. 1 vol. in-12 de 304 pages. Genève, chez Alioth, 1895. Deuxième édition. Prix : 2 fr.

Voici un manuel d'histoire suisse présenté sous une forme quelque peu nouvelle et plus attrayante que celle de la plupart de nos ouvrages scolaires.

Les leçons proprement dites sont courtes, accessibles à l'intelligence de l'enfant et imprimées en plus gros caractères. Les leçons sont suivies de récits pleins de détails intéressants et parsemées de charmantes images et d'utiles cartes historiques.

Nous regrettons cependant que l'auteur, dans le chapitre qui traite de la réforme, n'ait pas su se montrer plus impartial et plus juste. Nous aurions sur ce point bien des assertions à relever. Mais ce n'est pas le cas d'engager ici une polémique en lui demandant, par exemple, dans quel camp ont passé, à la Réforme la plupart des prêtres de *conduite mauvaise* (page 168) et par quels moyens les gouvernements ont imposé la réforme et pour quels motifs.

Nous aimons à croire que, dans une nouvelle édition, M. Schütz saura biffer de son excellent manuel tout ce qui est de nature à offenser les catholiques, pour que ceux-ci puissent l'introduire dans leurs écoles.

R. H.

---

# PARTIE PRATIQUE

## II

SUJETS DE COMPOSITION ET PROBLÈMES DE CALCUL  
DONNÉS AUX EXAMENS DE RECRUES EN 1895

### I. Composition

11. Présentez-vous pour une place vacante de chauffeur (garde, portier, fromager), et appuyez votre demande de certificats que vous joignez à votre lettre.
12. Racontez à un ami un accident survenu à l'un de vos camarades.
13. Pourquoi le service militaire est-il nécessaire ?
14. Pour des motifs de santé, donnez votre démission au président d'une Société de chant (gymnastique).
15. Pourquoi beaucoup de jeunes gens ne font-ils pas leur chemin ?
16. Recommandez à un frère cadet d'être bon soutien de vos parents pendant votre absence du pays.
17. Souvenir de ma jeunesse.
18. Annoncez par lettre au Commandant d'arrondissement votre désir d'entrer dans une arme spéciale.
19. Comment passe-t-on le mieux ses dimanches ?